

L'ATHLETE

Nom.....

Prénom Fille Garçon

Date de naissance Nationalité.....

Adresse postale.....

Code postal Ville

Email de l'athlète ou du responsable légal : (obligatoire pour recevoir infos et convocations)

Déjà licencié oui non si non AUC précisez le n° de licence et le club :

LES REPRESENTANTS LEGAUX

	Père	Mère	Personne à prévenir en cas d'urgence (indiquez le lien avec l'athlète)
NOM-PRENOM			
N° Portable où vous joindre rapidement			N° portable :
Mail *précisez s'il faut envoyer les infos aux 2 parents			
Profession			

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....autorise :

- mon enfant à pratiquer les diverses activités au sein de l'AUC Athlétisme
- les entraîneurs ou dirigeants à prendre toutes les initiatives nécessaires lors des entraînements ou en compétitions en cas de problème médical (hospitalisation, appel médecin)
- les entraîneurs ou dirigeants à prendre des photos de mon enfant pour diffusion sur le site du club, des affiches, ou expos,...
- mon enfant à repartir seul de l'entraînement après l'entraînement
- mon enfant à se rendre en compétition ou sur un lieu d'entraînement en véhicule motorisé avec un responsable du club (entraîneur, athlète, officiel, dirigeant...) ou un parent accompagnateur
- mon enfant à être soumis aux tests sanguins de contrôle anti dopage

Date et signature des responsables légaux

Renouvellement ou prise de licence Eveils -Poussins

La nouvelle saison 2019-2020 débutera le mercredi 11 septembre

Horaires (hors vacances scolaires)

- des Eveils Athlé (enfants nés en 2011-2012-2013) : mercredi de 10h30 à 11h30 tous âges confondus ou l'après – midi : de 14h à 15h pour les 2013 et de 15h à 16h pour les 2012 et 2011

- des Poussins (enfants nés en 2010-2009) : mercredi de 10h30 à 11h30 (avec les Eveils) ou de 16h15 à 17h30

Le matin les places seront limitées et nous donnerons la priorité aux fratries

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription remplie lisiblement.

- o Adresse mail fiable : obligatoire car la licence et les infos du club sont envoyées par mail
- o Autorisation parentale à remplir et à signer par les personnes ayant autorité sur l'enfant

- **Pièce d'identité**: carte d'identité, passeport ou livret de famille obligatoire si pas fournie la 1^{ère} année

- Certificat médical

Pour un renouvellement vous pouvez

- soit utiliser le certificat médical de la saison précédente en répondant au questionnaire médical envoyé par la FFA courant juin ou sur votre espace adhérent sur le site de la FFA ou en format papier sur lequel vous indiquez votre nom et signez à condition d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire médical.
- soit fournir un nouveau certificat daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier. Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

Pour un **nouveau licencié** fournir un nouveau certificat daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier. Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

- Cotisation

La cotisation annuelle est de **170€ pour l'année** (adhésion + licence), le chèque est à l'ordre de l'**AUC Athlétisme**. Possibilité de payer en 2 ou 3 chèques, à déposer lors de l'inscription.

Le paiement en espèce se fait en une seule fois.

Aide à la prise de licence :

• Remise de **30€** (ATTENTION Valable du 1^{er} septembre au 30 novembre uniquement) pour les enfants de 6 à 18ans bénéficiaires de l'*Allocation Rentrée Scolaire* et habitant **Amiens Métropole seulement**. Dossier à constituer avec les pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou livret de famille de l'enfant concerné
- Justificatif de domicile (facture électricité par exemple)
- Attestation de la CAF **du mois d'Août** attestant l'allocation de rentrée scolaire pour l'enfant concerné
- Chèque de caution de 30€ si le dossier n'est pas recevable

• Une **réduction de 10 €** par adhérent sera accordée à **partir de la deuxième personne** d'une même famille (même domicile). Le premier licencié de la famille paie le plein tarif.

• Les **athlètes éligibles peuvent utiliser le chéquier (30 €) du Pass Sport et Culture** du Conseil départemental de la Somme ; s'adresser au Conseil de la Somme pour toute info.

• Le club accepte les **coupons-sport ANCV** disponibles auprès de certains Comités d'Entreprises

Caution

Comme toute association, l'AUC fonctionne essentiellement grâce aux subventions octroyées par les diverses instances (Mairie, Etat, Conseil Régional, Conseil Général..), et quelques sponsors. Ces aides financières dépendent de nos résultats et de notre participation aux compétitions.

Une caution de 30€ est donc demandée à l'inscription pour la participation aux compétitions. L'athlète est tenu à participer à au moins 3 compétitions dans la saison pour que la caution ne soit pas encaissée.

Règlement intérieur :

Seules les personnes **licenciées** peuvent utiliser les installations ; les accompagnateurs (parents, frères, sœurs, amis.) n'ont pas le droit de jouer, monter sur les tapis ou faire de la musculation, ni participer à vos entraînements régulièrement (sauf aux 2 premières séances pour essai.)

Les accompagnateurs sont donc invités à se mettre sur la mezzanine. Le club et le Président déclinent toute responsabilité en cas de problème.

Les tapis de perche et de hauteur sont exclusivement réservés pour les sauts...interdiction de les utiliser pour la jouer ou pour s'y allonger !

La halle, tout comme le stade doivent rester en état de propreté correct. Pour chaque entraînement, prévoir des chaussures « intérieur » et chaussures « extérieur » pour éviter de salir la halle.

Chaque athlète devra jeter ses détritux et bouteilles dans les poubelles avant de partir. Pensez au tri sélectif !!

Pour éviter les échanges involontaires, pertes et vols, INSCRIVEZ LE NOM DE VOTRE ENFANT sur toutes ses tenues et équipements gourdes, sac,...).

Le club propose des équipements pour les jeunes au logo de l'AUC :

Tee shirt rouge - sweat shirt rouge - gymsac (rouge ou noir) -casquette (rouge ou noire) ...

Pour tout renseignement complémentaire :

Les animateurs : Marie-Paule ou Christophe : 03 22 46 31 39

Mail : auc.athletisme@wanadoo.fr

Le site du club : <https://amiensuc-athletisme.jimdo.com/>



auc.athletisme@wanadoo.fr

<https://amiensuc-athletisme.jimdo.com/>



Page Amiens UC Athlétisme



Amiens UC athletisme

Deux de nos partenaires à votre écoute :

- **La Société Générale** offre **50€** aux licenciés ou parents de licenciés pour l'ouverture d'un compte dans une de ces agences.
- **NKT Union de Crédit Immobilier** offre une réduction de frais de courtage ou cadeau de parrainage.

Les flyers originaux personnalisés de nos partenaires sont à votre disposition au secrétariat.

